

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-118

Objet de la délibération : **CONSERVATOIRE MEDITERRANEEN PARTAGE (CMP) POUR LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ DU PATRIMOINE AGRICOLE - ADHÉSION 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Eric AUDIBERT expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT la compétence agriculture exercée par la Communauté d'Agglomération Provence Verte avec, notamment, la promotion et la valorisation des filières agricoles ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a pour objectifs de favoriser le maintien et le développement économique des exploitations et entreprises agricoles ;

CONSIDERANT que le Conservatoire Méditerranéen Partagé (CMP) est spécialiste de la conservation et de la valorisation de la biodiversité du patrimoine agricole provençal. Il est notamment mandaté par l'association de la Prune de Brignoles et par les acteurs de la Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation du programme de relance de cette micro-filière ;

CONSIDERANT l'objectif de relancer cette filière arboricole permettant d'une part de conserver le matériel végétal et les savoir-faire associés à cette variété provençale très ancienne et d'autre part de donner de nouvelles perspectives de développement socio-économique au secteur agricole et touristique de ce territoire de Provence ;

CONSIDERANT que cette action s'inscrit dans les enjeux du Projet Alimentaire Territorial porté par l'Agglomération de la Provence Verte et notamment autour de l'axe de la diversification des productions et la revalorisation des filières anciennes ;

CONSIDERANT l'implication globale du Conservatoire Méditerranéen Partagé en matière d'agriculture et de sauvegarde de la biodiversité sur le territoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que l'Agglomération Provence Verte, a formalisé son soutien en tant que partenaire dans le cadre d'un appel à candidature relatif à la conservation des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages hors arbres forestiers qui s'inscrit complètement dans le développement de l'agriculture locale, la diversification des cultures et la valorisation du terroir ;

CONSIDERANT le bulletin d'adhésion ci-annexé ;

CONSIDERANT que les modalités d'adhésion pour la participation aux activités proposées par le Conservatoire Méditerranéen Partagé prévoient le paiement d'une cotisation annuelle, d'un montant de 1 000.00 € ;

Il est demandé au Bureau de Communauté :

- **D'APPROUVER** les modalités du bulletin d'adhésion pour la participation aux activités proposées par le Conservatoire Méditerranéen Partagé sis Domaine de La Môle – 1161, route de Cogolin – 83 310 LA MOLE.
- **D'APPROUVER** le montant de la cotisation annuelle maximale de 1 000.00 €.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre
2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND